

## Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mai 2023.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.

### Rapport des commissions sur :

6. Préavis municipal N° 15/23 – Rapport sur les comptes de l'année 2022 (*M. Olivier Correvon, 1<sup>er</sup> membre*).
7. Préavis N° 16/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois (*M. Jean-Claude Deriaz, 1<sup>er</sup> membre*).
8. Préavis N° 17/23 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022 (*M. Olivier Correvon, 1<sup>er</sup> membre*).

### 9. Renouvellement des organes du Conseil :

Elections : - du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e)  
 - des scrutateurs et scrutateurs-suppléants  
 - des membres, suppléants et Président(e) de la commission de gestion.

10. Autres informations de la Municipalité.

11. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 18 membres sur 25 sont présents. *Mmes Blandine Girard, Vanessa Hautier, Orlita Lefebvre, Dominga Leuenberger, Sandra Van Olmen Ray*, ainsi que *MM. Jean-Marie Dahinden et Frédéric Stoll*, sont excusés.

#### 2. Assermentation

Suite à la démission de M. Jean-Marc Layaz, le suppléant *M. Christian Cochet* a accepté de se présenter à l'assermentation, et est félicité par l'Assemblée.

#### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023 est **adopté à l'unanimité moins 1 abstention**.

#### 4. Communications du Président

Le Président *M. Jean-Marc Cochet* nous informe de la démission du Conseil communal au 30 juin 2023 de Mme Vanessa Hautier, courrier reçu ce jour même.

## 5. Communications de la Municipalité

*Le Syndic M. Frédéric Rohner*, nous donne plusieurs informations :

- Pour remplacer M. Jean-Marc Layaz à la commission consultative de l'agglôY, la Municipalité a désigné *M. Jean-Marc Cochet*. Cette commission est dès lors formée des représentants suivants : *Mmes Corinne Baltar, Dominga Leuenberger et MM. Christophe Martin, Marcel Halter et Jean-Marc Cochet*.
- La Commune va initier le processus de Système d'information du territoire (SIT) à partir du 2ème semestre 2023. A terme, cela permettra de consulter de nombreuses données par internet.
- La Municipalité a fait valoir son droit à une acquisition de quelques mètres carrés de terrain (selon le préavis 2/21), afin de permettre la prochaine amélioration de l'accès nord (long chemin allant de Grandson, en passant par les Tuileries, le Bey et l'Avenue de Grandson).

*Le Municipal M. Jean-François Ballif* nous donne des informations sur les projets qui lui tiennent à coeur :

- Mesures de rayonnement : il existe maintenant un nouveau système de mesures de rayonnement qui permet de faire les analyses en continu, tant pour les antennes de téléphonie (5G), que pour les systèmes wifi (futurs tableaux interactifs à l'école). Nous aurions ainsi la possibilité d'être une commune pilote pour ces appareils, ce qui nous permettrait d'avoir accès à cette technologie à des conditions financières intéressantes. Nous sommes actuellement en attente de ces conditions financières ; si celles-ci nous conviennent, nous planifierons ensuite avec l'ASIGE pour la mise en place de cette nouvelle infrastructure.
- Eclairage public : le cahier des charges comprend 2 parties, soit l'aspect des équipements de la zone village et l'aspect télégestion. Celui-ci est en phase terminale de préparation. Des appels d'offres vont être lancés pour ces deux éléments. Avec l'aide de notre conseiller technique, nous avons sélectionné un certain nombre de fournisseurs pour tout ce qui concerne le matériel, le service, les luminaires, et la télégestion. Nous espérons recevoir ces offres et pouvoir faire des choix, d'ici courant septembre.

*Le Municipal M. Eric Stoll* nous informe que TRAVYS a refait les voies au niveau du passage à niveau du Bey ; la Municipalité a profité de la fermeture de la route pour faire une réfection de celle-ci à la hauteur du garage Apollo.

## 6. Préavis 15/23 relatif au rapport sur les comptes de l'année 2022

*M. Olivier Correvon* nous lit le rapport de la commission composée de Mme Dominga Leuenberger et de MM. Pascal Iuliano, Claude Wüthrich, Frédéric Stoll et lui-même.

Alors que le budget 2022 prévoyait une perte de Fr. 235'118.--, le résultat effectif est au-delà des chiffres budgétés puisque un bénéfice de Fr. 403'176.91 a été réalisé avant amortissements et attributions aux fonds de réserve. Après ceux-ci, le bénéfice 2022 est ramené Fr. 45.78.

La commission est satisfaite de ce bon exercice, et au vu des derniers exercices positifs réalisés, trouverait malvenue une demande de hausse du taux d'imposition.

Dans ses conclusions, la commission propose d'adopter les comptes communaux 2022 tels que présentés.

Les comptes sont ensuite mis en discussion point par point, mais ne suscitent aucune question.

Ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'adopter les comptes communaux 2022 tels que présentés

**est accepté à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.**

7. Préavis 16/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

*M. Jean-Claude Deriaz* lit le rapport de la commission composée de *M. Dominique Canna* et de lui même.

La commission précise que cette modification des buts du SDIS Régional du Nord vaudois a pour objectif premier, d'intégrer les Jeunes sapeurs-pompier. Ces modifications de statuts nécessitent la validation de l'unanimité des 40 communes membres pour pouvoir être adoptés, sans quoi le statu quo resterait en vigueur.

La commission recommande dans ses conclusions, d'adopter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Olivier Perret* s'étonne de l'effectif de 18 hommes et femmes pour tout le détachement d'appui (DAP) Y3, regroupant 10 communes, dont Montagny. *M. Pierre-Alain Lunardi* confirme qu'en 10 ans nous avons bel et bien perdu le 10 % de l'effectif et que ceci est une réelle préoccupation !

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'accepter l'Avenant N°1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022

**Article 2** d'accepter l'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022

**Article 3** l'entrée en vigueur de la modification des buts de l'Association dès son approbation par le Conseil d'État

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

8. Préavis 17/23 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l’année 2022

*M. Olivier Correvon* lit le rapport de la commission composée de Mme Dominga Leuenberger et de MM. Pascal Iuliano, Claude Wüthrich, Frédéric Stoll et lui-même.

La commission n’apporte pas de commentaire particulier à ce rapport, et propose dans ses conclusions de l’accepter tel que présenté.

La discussion n’étant pas demandée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d’accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l’année 2022.

**est adopté à l’unanimité des membres présents.**

9. Renouvellement des organes du Conseil

Le Président M. Jean-Marc Cochet ne désirant pas se représenter, et l’appel aux candidats(tes) restant infructueux, c’est en 2 tours de scrutin à bulletin secret qu’il a fallu procéder pour dégager une tendance. Finalement, **Mme Corinne Baltar** ayant obtenu le plus grand nombre de voix, accepte le poste de Présidente.

Pour la Vice-Présidence, **Mme Marylène Bocherens** accepte également d’occuper ce poste.

Pour la commission de gestion, selon notre système de tournus, M. Olivier Correvon quitte la commission et **M. Marcel Halter** a été nommé suppléant.

Pour les scrutateurs, M. Jean-Marc Layaz ayant démissionné du Conseil, c’est **M. Christophe Martin** qui devient scrutateur, et **M. Cyril Jeanneret** qui a accepté d’être scrutateur-suppléant.

Finalement, c’est par acclamation que les membres du bureau pour l’année 2023-2024 sont nommés. Celui-ci se compose dès lors comme suit :

*Présidente* : **Mme Corinne Baltar**

*Vice-Présidente* : **Mme Marylène Bocherens**

*Scrutateurs* : **Mme Fabienne Steiner et M. Christophe Martin**

*Scrutateurs-suppléants* : **M. John Cochet et M. Cyril Jeanneret**

*Commission de gestion* : **M. Claude Wüthrich** (1<sup>er</sup> membre),  
**M. Frédéric Stoll, M. Pascal Iuliano,**  
**Mme Dominga Leuenberger et**  
**Mme Fabienne Steiner**

*Suppléants commissions*

*commission de gestion* : **M. Christophe Martin et M. Marcel Halter**

10. Autres informations de la Municipalité

*M. Pierre-Alain Lunardi* nous fait une présentation et nous donne des explications sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.

Cette présentation étant envoyée par voie informatique à tous les conseillers, en voici juste la conclusion :

- Péréquation actuelle (2022) pour Montagny : CHF 1'413'126.--
- Nouvelle péréquation pour Montagny : CHF 1'312'646.--
- Economie de CHF 100'480.-- (± 3 points d'impôt).

Prochaines étapes :

- Validation par les assemblées générales AdCV (22 juin) et UCV (27 juin)
- Consultation jusqu'à la mi-juillet 2023
- Position du Comité SOS Communes
- Grand Conseil saisi en septembre prochain
- Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 11. Interventions individuelles et divers

- Suite à la revitalisation de la Brinaz, *M. Philippe Meylan* informe que si les exploitants des terrains ont eu le soin d'entretenir leur propriété du côté des terrains cultivés, il n'en n'est pas de même pour la nouvelle berge créée par l'État, qui est couverte de mauvaises herbes nuisibles. Pour l'agriculture il y a l'obligation de les détruire, ce que les exploitants font. Il propose donc d'envoyer un courrier au département, afin que cette berge soit proprement entretenue. *Le Municipal M. Eric Stoll* prend note de la remarque et fera le nécessaire.
- *M. Claude Wüthrich* aimerait connaître le statut de l'approbation du nouveau règlement de la police des constructions ; que se passerait-il si lorsque celui-ci aura été approuvé par le Conseil d'État et qu'il sera ensuite soumis pour approbation au Conseil communal, il ne correspond pas à l'idée que l'on se fait sur l'évolution du village ? *Le syndic M. Frédéric Rohner* informe que ce qui aura été approuvé par le Service juridique de la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement), et qui est de droit supérieur, sera directement applicable. Nous aurons notre mot à dire uniquement pour ce qui ne touche pas au droit supérieur, comme par exemple les questions de densité ou de typologies de toitures. A la fin, c'est la DGTL qui aura le dernier mot. Suite à la demande de *M. Claude Wüthrich* d'avoir des informations sur les différences entre l'ancien et le nouveau règlement proposé, en particulier sur les distances aux limites du droit à bâtir, *M. Frédéric Rohner* lui répond que lorsque nous aurons reçu les résultats de l'examen préalable, la Municipalité organisera une présentation sur la thématique de l'aménagement du territoire, en principe lors du deuxième semestre de l'année.  
Sur la question précise de *M. Wüthrich*, le *Syndic* indique qu'il n'y aura pas de différence notoire entre l'ancien et le nouveau règlement.  
La discussion se poursuit encore sur la possibilité d'avoir accès au nouveau PACom même si celui-ci n'est pas encore validé par le Canton, mais il s'avère que ce ne sera pas possible avant le retour de l'examen préalable. Ce retour est attendu pour mi-août.  
Lors de la présentation de cet automne, les informations seront données sur la vision AggloY, la vision PACom et la situation Chamard.
- *Mme Marylène Bocherens* aimerait savoir ce qu'il en est des futurs travaux de la nouvelle place de jeux. *Le Syndic M. Frédéric Rohner* lui répond que ceux-ci débiteront ces prochains mois. A souligner que l'État de Vaud a émis des interrogations en matière de bruit et de l'utilisation du terrain. La

Municipalité a donc décidé que l'utilisation du terrain devra s'arrêter à 21h30, par respect pour le voisinage. Le parking souterrain sera également fermé, car celui-ci génère beaucoup de bruit et de nuisances. Il sera demandé aux vigiles d'exercer une surveillance nocturne afin d'éviter les abus. La limite horaire sera aussi valable pour le secteur de la grande salle.

- *M. John Cochet* aimerait savoir ce qu'il en est par rapport à la réfection des chemins AF. *Le Municipal M. Eric Stoll* informe qu'une procédure est mise en place avec les communes d'Yverdon, de Chamblon, Treykovagnes et Champvent pour la réfection des chemins AF. Le projet est en cours mais il prendra un certain temps.

La parole n'étant plus utilisée,

Le Président clôt la séance à 21h50 en remerciant l'Assemblée pour sa confiance lors de ses 8 ans de Présidence, et l'invite à partager le repas offert par la Municipalité.

Le Président

La Secrétaire

*Jean-Marc Cochet*

*Anne-Marie Forchelet*